



STRIVE Prep

Guide de l'élève et de la famille

**Lycées
2022-2023**

Table des matières

Table des matières	2
Mission	4
Convictions fondamentales	4
Inscription	5
Affaires académiques	5
Partenariat école-famille	16
Politiques générales de l'école	22
Interdiction de la discrimination et du harcèlement	30
Notification des droits en vertu de la loi FERPA	31
Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023	32
Accord sur l'utilisation responsable des technologies	33
Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille	37

Le présent Guide résume les nombreux programmes, ressources, services et politiques à la disposition des élèves et des parents/tuteurs de STRIVE Prep. Veuillez noter que ce Guide n'est pas censé être un répertoire complet d'informations concernant toutes les politiques applicables aux élèves et aux familles de STRIVE Prep. Veuillez contacter l'école de votre enfant pour obtenir des informations spécifiques à l'école en question. Les politiques de STRIVE Prep peuvent être modifiées à la discrétion de STRIVE Prep et certaines informations peuvent avoir changé depuis la publication du Guide. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour le Guide, veuillez envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org.

Chers élèves et familles de STRIVE Prep,

C'est avec joie que nous vous accueillons dans cette nouvelle année scolaire passionnante ! En choisissant STRIVE Prep, votre enfant découvrira et développera les forces nécessaires pour réussir à l'université et au-delà.

En collaboration avec nos familles, nous incitons les élèves à réfléchir de manière critique, à communiquer clairement et à collaborer ouvertement, à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de classe. Nous déroulons notre approche ambitieuse de l'apprentissage dans un esprit de célébration et de gaieté. Nous développons chez chaque élève le sentiment de curiosité, de créativité et un état d'esprit de conquérant.

Votre participation est un élément important de l'expérience scolaire de votre enfant et nous sommes là pour vous orienter et vous accompagner à chaque étape du processus. Que votre enfant nous rejoigne à l'école élémentaire, au collège ou au lycée, STRIVE Prep est l'endroit où chaque élève apprend à changer le monde. C'est parti !

Nous nous efforçons de tenir deux promesses faites aux familles :

1. Votre enfant sera en sécurité - en d'autres termes, il évoluera dans un environnement chaleureux et attentionné où les enseignants et le personnel s'efforcent de protéger le bien-être scolaire, physique, social et émotionnel de chaque enfant, chaque jour.
2. Votre enfant sera préparé aux opportunités et aux défis de l'enseignement supérieur - nous le mettrons donc dans les conditions d'apprentissage lui permettant d'élargir ses opportunités et ses options pour la vie après le lycée, la fac et au-delà.

Le présent Guide s'applique aux deux lycées, STRIVE Prep - SMART et STRIVE Prep - RISE. STRIVE Prep gère également sept collèges, qui suivent les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Collège, et une école élémentaire, STRIVE Prep - Ruby Hill, qui suit les directives décrites dans le Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep École élémentaire.

Nous sommes honorés d'effectuer ce travail ensemble, avec vous !

Avec gratitude,



Chris Gibbons
Fondateur et Président de STRIVE Prep

Mission

Rencontrer chaque élève là où il se trouve et lui donner les moyens de réussir à travers l'université et les métiers.

Convictions fondamentales

Accomplissement :

- Je m'engage à célébrer la réussite scolaire et personnelle de tous.
- Je m'engage à me tenir et à tenir les autres responsables d'attentes élevées.
- Je m'engage à apporter passion et joie dans mon travail.

Justice

- Je m'engage à bousculer intentionnellement les inégalités, les préjugés et les systèmes d'oppression.
- Je m'engage à créer un environnement sûr pour le corps, l'esprit et le cœur.
- Je m'engage à construire une communauté où chaque personne peut apporter sa pleine et authentique personnalité.

Persévérance

- Je m'engage à rester attaché à la conviction que nous grandissons et devenons plus intelligents en faisant des efforts et des erreurs.
- Je m'engage à me présenter *Con Ganas*, avec cet esprit de ne jamais abandonner, même lorsque le travail est difficile.
- Je m'engage à faire preuve d'intégrité et à faire ce qui est juste, même lorsque la situation est difficile.

Inscription

Dans le cadre de l'inscription, chaque parent/tuteur remplit le formulaire d'inscription en ligne des Écoles publiques de Denver (DPS) pour son enfant. Le formulaire comprend certaines autorisations et décharges des parents, y compris mais sans s'y limiter les aspects suivants :¹ sorties pédagogiques, médias, marketing du district, utilisation de photos et de vidéos sur le Web et en interne, utilisation d'Internet, technologie éducative et confidentialité des données des élèves, MY Denver Card, notification annuelle des droits des parents/élèves, informations de l'annuaire et non participation aux évaluations. STRIVE Prep est une école publique à charte autorisée par DPS. En inscrivant votre enfant à STRIVE Prep, vous comprenez et acceptez que toutes les informations relatives à l'inscription et les autorisations, consentements et décharges des parents/tuteurs remplis par le biais de l'inscription en ligne de DPS sont transmises à STRIVE Prep.

Aspects académiques

Normes académiques

En tant que lycée préparatoire à l'université, STRIVE Prep applique des normes académiques élevées pour tous les élèves. Les élèves sont censés suivre des cours relevés, produire un travail de qualité, étudier et donner le meilleur d'eux-mêmes aux examens et recevoir un excellent soutien de la part du personnel enseignant. La collaboration et la communication entre les élèves, les enseignants et les parents/tuteurs s'avèrent nécessaires pour atteindre cet objectif.

Nous estimons qu'il est impératif que les élèves deviennent des êtres humains équilibrés, prêts à devenir des adultes accomplis et à transformer nos communautés. Au minimum, il est attendu de chaque élève diplômé qu'il maîtrise l'expression écrite et orale, l'anglais et une langue étrangère, le raisonnement mathématique et la résolution de problèmes, et qu'il comprenne le questionnement scientifique, l'analyse des données et soit capable d'interpréter les résultats. En outre, les diplômés du lycée STRIVE Prep seront préparés à entrer dans le monde après leurs expériences éducatives de la maternelle à la terminale, prêts à devenir des adultes. Ils sont notamment censés être prêts pour les questions liées à l'éducation financière, aux soins de santé, à l'éducation civique et à la société d'une manière générale. Les diplômés du lycée STRIVE Prep auront également la possibilité d'acquérir des notions et des connaissances approfondies des diverses cultures qui composent les sociétés occidentales et non occidentales.

Plan individuel de carrière et d'études

Chaque élève qui entre dans un lycée des Écoles publiques de Denver, y compris les lycées STRIVE Prep, élaborera un plan individuel de carrière et d'études (ICAP). Ce plan définit le programme d'études prévu pour chaque élève dès qu'il entame son parcours vers l'obtention de son diplôme. L'élève et un conseiller d'orientation réviseront et modifieront l'ICAP tout au long de leur expérience au lycée. Une grande partie de l'élaboration de l'ICAP se fera dans le cadre des programmes consultatifs et des cours-séminaires universitaires.

Devoirs et cours

STRIVE Prep donne des devoirs utiles aux élèves tous les soirs dans la plupart des cours (à l'exception des vacances et des périodes d'évaluation). Le but des devoirs est de prolonger

¹ Veuillez vous adresser au proviseur de votre enfant si vous souhaitez recevoir une copie du dossier d'inscription ou si vous avez des questions.

l'apprentissage et d'aider les élèves à devenir responsables, à s'entraîner à la gestion du temps et à apprendre à résoudre des problèmes de manière indépendante. Dans le cadre de la collaboration, nous espérons que les parents/tuteurs utilisent et restent en contact avec le Parent Portal afin d'encourager l'accomplissement des devoirs.

Les élèves qui ne font pas leurs devoirs peuvent être tenus d'assister à des séances de rattrapage, pendant ou après l'école. Tous les campus de STRIVE Prep proposent des interventions de soutien scolaire individuel et général, pendant et après les heures de cours. Veuillez consulter le proviseur de votre enfant pour plus d'informations sur les interventions et les soutiens scolaires volontaires et obligatoires.

Programmes Advanced Placement (AP) et Concurrent Enrollment (CE) (Placement avancé et Inscription simultanée)

Les lycées STRIVE Prep offrent des possibilités d'inscription simultanée (CE) de plus en plus étendues pour permettre aux élèves d'obtenir des crédits universitaires pendant qu'ils sont au lycée. Au fur et à mesure que des cours d'inscription simultanée (CE) sont ajoutés, certains cours de placement avancé (AP) peuvent être remplacés. Les programmes AP sont également proposés aux élèves qui peuvent passer le test AP au printemps pour tenter d'obtenir des crédits universitaires. Ces cours sont d'un niveau relevé et reflètent les cours de niveau universitaire.

Placement avancé (AP)

Les élèves doivent réussir le cours préalable ou obtenir la permission écrite de l'enseignant pour s'inscrire à un cours AP. Si l'élève réussit l'examen et obtient une note supérieure ou égale à 3 à l'examen AP, il peut obtenir un crédit de cours dans une université ou une faculté.

STRIVE Prep paiera l'examen AP pour les élèves qui obtiennent une note d'au moins 80 % dans le cours. Pour les élèves qui obtiennent moins de 80 % dans le cours, le coût de l'examen est généralement de 89 \$; les élèves peuvent bénéficier d'un coût réduit s'ils sont admissibles au repas gratuit ou à prix réduit. Si le coût de l'examen pose des difficultés à la famille, les élèves peuvent demander une dispense de frais à l'administrateur désigné.

Pour abandonner un cours AP, les élèves doivent rencontrer leur conseiller pour la fac et obtenir un document signé par le parent/tuteur et l'administrateur désigné.

Inscription simultanée

En tant que voie vers l'enseignement supérieur, l'inscription simultanée à STRIVE Prep permet aux élèves d'obtenir des crédits universitaires gratuits tout en restant au lycée, ce qui leur donne une longueur d'avance sur leurs objectifs universitaires et professionnels. Les élèves sont exposés aux défis académiques de l'université tout en restant dans l'environnement favorable du lycée ou sur le campus de l'université, ce qui leur permet d'obtenir simultanément des crédits d'université et de lycée. L'inscription simultanée est ouverte aux élèves dont le plan académique est approuvé, qui respectent les dates limites d'inscription et qui répondent aux exigences des cours universitaires. Le plan académique de l'élève est élaboré en collaboration avec l'élève et le conseiller scolaire ou l'administrateur de l'école. Pour plus d'informations sur l'inscription simultanée, veuillez vous adresser au registraire ou à un membre du personnel de College Access.

Notes

En tant que réseau d'écoles ayant une mission de préparation au collège, nos pratiques de notation aident les élèves à obtenir les meilleurs résultats scolaires. Nos pratiques et politiques de notation reflètent la compréhension des normes par les élèves et leur capacité à produire des résultats qui démontrent leur compréhension. Elles offrent également aux

élèves de multiples occasions de recevoir des commentaires sur leur travail, de mettre en œuvre ces commentaires et d'améliorer leurs performances. Par conséquent, la moyenne générale de nos élèves est au niveau des exigences d'entrée à l'université, donne aux élèves une idée réaliste de leurs progrès vers l'acceptation à l'université et leur permet d'obtenir des crédits pour obtenir leur diplôme dans les délais.

Afin d'atteindre ces objectifs, les lycées STRIVE Prep appliquent les politiques de notation suivantes.

- Tous les cours sont notés sur le semestre.
- Afin que les notes reflètent la compréhension finale des normes, les élèves peuvent refaire les évaluations après avoir reçu un feedback (les évaluations finales de fin de semestre sont des exceptions).
- Les enseignants doivent offrir aux élèves de multiples occasions de rattraper leur travail et de refaire leurs devoirs. Tous les travaux doivent être terminés au cours du semestre auquel ils sont assignés.
- Les élèves qui échouent à un cours (note inférieure à 69,5 %) doivent s'engager dans une méthode de récupération de crédit afin de recevoir un crédit pour ce cours².
- Afin de ne pas laisser les habitudes académiques avoir un impact disproportionné sur les notes des élèves, la note la plus faible qu'un élève peut se voir attribuer sur un devoir sur les habitudes académiques qui a été rendu est de 50 % dans tous les cours, à l'exception des cours AP et des cours simultanés. La note de 50 % ne s'applique pas aux cours de niveau terminal. Le fait de ne pas rendre ses devoirs en tant qu'élève de terminale se traduira par une note de 0 % dans le carnet de notes.
- Les élèves bénéficiant d'un programme d'enseignement individualisé (IEP) ou d'un plan Section 504 recevront les aménagements et modifications prévus par la loi. Pour les évaluations finales, seuls les élèves ayant un plan IEP, un plan Systèmes d'accompagnement multi-niveaux (MTSS), un plan Alphabétisation individuel (ILP) ou un plan Section 504 peuvent bénéficier d'aménagements ou de modifications.

Suivi des progrès scolaires des élèves

Le Parent Portal et le Student Portal sont des outils en ligne permettant aux parents et aux élèves de rester informés et de suivre les progrès des élèves. Les parents/tuteurs sont encouragés à créer un compte Parent Portal et à se tenir au courant des progrès de leur enfant. Pour créer un compte Parent Portal, rendez-vous sur myportal.dpsk12.org et cliquez sur « Create an Account » (Créer un compte). Vous aurez besoin d'une adresse e-mail et du numéro de matricule d'élève de votre enfant. Les parents peuvent accéder aux notes actualisées, aux devoirs manquants et à d'autres informations 24 heures sur 24. Pour plus d'informations sur l'accès au Parent Portal, veuillez vous adresser au surveillant de votre école. Au lycée, les élèves reçoivent un bulletins de progression supplémentaire à la fin du premier et du troisième trimestre, puis un bulletin final à la fin de chaque semestre.

² STRIVE Prep honorera le barème de l'école précédente pour les élèves transférés, ce qui signifie que si un élève a reçu un D dans une école précédente et que cela a été considéré comme une réussite dans cette école, l'élève n'aura pas besoin de reprendre le cours à STRIVE Prep et l'élève recevra un crédit pour l'obtention du diplôme pour ce cours.

9e année			10e, 11e et 12e années		
40 % Évaluations basées sur les normes Tests, quiz, projets, dissertations, évaluations formatives, points de contrôle, rapports de laboratoire, séminaire socratique, y compris IA/PA, billets de sortie.	10 % Évaluations de fin de semestre + Examens finaux	40 % Scholarship Habits (Habitudes académiques) Devoirs qui mènent à la maîtrise. Devoirs à la maison Devoirs en classe Billets de sortie	50 % Évaluations basées sur les normes Tests, quiz, projets, essais, évaluations formatives, points de contrôle, rapports de laboratoire, séminaire socratique et évaluations verbales.	10 % Évaluations de fin de semestre + Examens finaux	30 % Scholarship Habits (Habitudes académiques) Des devoirs qui mènent à la maîtrise. Devoirs à la maison Devoirs en classe Billets de sortie
10% Rubrique Compétences Justice, Persévérance, Réussite, Organisation					

Une évaluation basée sur les normes :

- Les évaluations basées sur les normes sont clairement liées aux normes du tronc commun et conçues pour évaluer la compréhension de ces normes par les élèves.
- La plupart des évaluations basées sur les normes sont formatives. Les évaluations de fin de trimestre sont sommatives.
- Les évaluations basées sur les normes peuvent inclure des tests, des quiz, des projets, des essais, des évaluations formatives, des points de contrôle, des rapports de laboratoire, des séminaires socratiques, des évaluations verbales et des évaluations de fin de trimestre.
- Dans les questions à choix multiples, chaque question est identifiée par la norme qu'elle évalue.
- Pour les questions à réponse ouverte, l'évaluation comprend une rubrique/CFS partagée avec les élèves et un exemple clair que l'enseignant utilise pour dérouler son enseignement.
- Les enseignants doivent attribuer entre 6 et 12 évaluations basées sur les normes par semestre. Les élèves doivent avoir au moins une occasion de repasser une évaluation basée sur les normes.
- Les évaluations de fin de trimestre et les évaluations verbales ne peuvent pas être reprises.

Type de devoir	Fréquence (recommandée)	Fourchette de valeurs des points
Devoirs de classe/devoirs à la maison	Hebdomadaire	5-15 pts/devoir
Rapports de laboratoire (Sciences)	Mensuel	10-30 pts/devoirs
Quiz	Mensuel	10-40 pts/devoirs
Projets importants (c'est-à-dire sur plusieurs jours)	Trimestre	20-50 pts/devoirs
Tests d'unité/Tests	Par unité	35-50 pts/devoir

HS Advisory (Programme consultatif)	Fréquence	Points
Communauté	1 à 3 fois par semaine	10
College Access	1 à 3 fois par semaine	10

Barème

Le barème de STRIVE Prep est basé sur celui des Écoles publiques de Denver et est décrit ci-dessous. Toutefois, contrairement à DPS, nous avons intentionnellement exclu la note D comme donnant droit à des crédits. Les élèves de STRIVE Prep doivent obtenir un C- ou plus pour réussir un cours et obtenir un crédit³.

Description	Valeur sur une échelle de 4 points	Valeur sur une échelle de 5,2 points*	basé sur le %	Note sous forme de lettre
L'élève démontre une connaissance approfondie et d'une maîtrise des compétences qui lui permettent de fonctionner de manière autonome au-delà de son niveau d'études actuel. · L'élève démontre une compréhension	4,0	5,2	93-100	A

³ STRIVE Prep honorera le barème de l'école précédente pour les élèves transférés, ce qui signifie que si un élève a reçu un D dans une école précédente et que cela a été considéré comme une réussite dans cette école, l'élève n'aura pas besoin de reprendre le cours à STRIVE Prep et l'élève recevra un crédit pour l'obtention du diplôme pour ce cours.

complète de toutes les informations pertinentes relatives au sujet traité. · L'élève démontre une compréhension et une maîtrise des connaissances et des compétences supérieures à son niveau scolaire. · L'élève est capable d'exécuter des compétences ou des processus de manière autonome sans erreur significative.	3,67	4,77	90-92	A-
L'élève démontre une maîtrise des connaissances et des compétences qui lui permettent de fonctionner de manière autonome sur tous les concepts et compétences majeurs liés à son niveau d'étude. · L'élève démontre une compréhension globale de toutes les informations pertinentes pour le sujet, à son niveau d'étude. · L'élève est capable d'exécuter des compétences ou des processus de manière autonome sans erreur significative.	3,33	4,33	87-89	B+
	3,0	3,9	83-86	B
	2,67	3,47	80-82	B-
L'élève démontre qu'il utilise des connaissances et des compétences de base mais ne peut pas fonctionner de manière autonome sur les concepts et les compétences liés à son niveau d'étude. L'élève a besoin de remédiation pédagogique et d'assistance pour accomplir des tâches sans erreurs significatives. · L'élève a une connaissance incomplète du sujet et/ou des idées fausses sur certaines informations. · L'élève a besoin d'aide et d'encadrement pour accomplir les tâches sans erreurs.	2,33	3,0	77-79	C+
	2,0	2,6	73-76	C
	1,67	2,17	69,5-72	C-
Absence de preuves et/ou performance insatisfaisante dans l'évaluation du travail de l'élève.	0	0	0-69,4	F

**Pour les cours AP, de spécialisation et d'inscription simultanée au lycée uniquement.*

Politique de STRIVE Prep concernant les notes « Incomplet » sur les relevés de notes

Les élèves doivent recevoir une note chaque fois que cela est possible. STRIVE Prep travaillera en collaboration avec les élèves pour faire tous les efforts possibles afin de s'assurer que les élèves ont l'opportunité de compléter leur travail en classe. Il peut cependant y avoir des cas où l'attribution d'une note « Incomplet » (I) est justifiée. STRIVE Prep n'attribuera un I (Incomplet) que dans les cas où une urgence inévitable ou un problème ou une situation spéciale s'est produite et a empêché l'élève de terminer les devoirs qui sont considérés comme une composante majeure de la période de notation pour ce(s) cours particulier(s). Il

peut être demandé aux élèves de fournir des documents écrits afin de recevoir un I, plutôt qu'une note d'échec.

Les exemples de situations qui peuvent permettre l'attribution d'une note I (Incomplet) sont entre autres les suivants : absences justifiées ; problème de santé ou médical ; élèves incarcérés, élèves sans abri ou ayant besoin d'un hébergement d'urgence, élèves relogés dans un foyer ou un autre logement temporaire, ou toute autre situation d'urgence, spéciale ou inévitable (il sera demandé à l'élève d'expliquer la situation et de fournir des documents, si la situation le permet). Toutes les situations doivent empêcher l'élève d'effectuer des travaux considérés comme un élément important de la période de notation pour le(s) cours en question.

Il incombe à l'élève d'informer son professeur ou le proviseur de la nécessité d'une note Incomplet, et ce, avant la remise des notes finales pour le(s) cours en question. Les élèves ne reçoivent pas de crédit pour une note Incomplet. Pour pouvoir recevoir un crédit, les élèves doivent travailler avec leur professeur ou le proviseur pour terminer le cours (des devoirs alternatifs peuvent être fournis à l'élève, selon les circonstances) dans un délai raisonnable après que les circonstances qui ont empêché l'élève de terminer le cours aient été résolues ou qu'elles n'empêchent plus l'élève de faire le travail de rattrapage.

Les élèves inscrits aux cours d'été recevront un I en attendant de terminer les cours d'été.

Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme d'un lycée STRIVE Prep, les élèves doivent obtenir un minimum de 240 crédits. Les conditions d'obtention du diplôme des lycées STRIVE Prep sont conformes ou supérieures aux exigences de DPS et du CCHE en matière de préparation aux études supérieures. Pour obtenir des informations sur les dispenses de diplôme et les conditions d'admissibilité, veuillez consulter le proviseur de votre lycée dès que vous estimez être admissible.

Les crédits requis sont les suivants :

Terminé 240 heures de crédit de cours	Anglais 40 crédits/ 4 ans Mathématiques 40 crédits / 4 ans Sciences 30 crédits / 3 ans (2 années de sciences sont basées sur le laboratoire) Études du monde/Histoire 40 crédits / 4 ans (5 crédits doivent être Life 101 / Civics) Langue du monde 20 crédits / 2 ans Beaux-arts 10 crédits / 1 an Cours à option 35 crédits Éducation physique/Santé 10 crédits / 1 an College Access (Accès à la fac) 15 crédits / 1,5 an
--	--

Terminé Plan individuel de carrière et d'étude (ICAP)	Les écoles suivront la politique ICAP du district (IHBK) dans son intégralité pour cette section du IKF et IKF-R.
--	---

Exemptions

Les sports d'athlétisme qui sont approuvés par le Conseil de l'éducation des Écoles publiques de Denver et qui répondent aux critères ci-dessous peuvent exempter un élève de l'obligation d'éducation physique pour l'obtention du diplôme. Aucune note et aucun crédit ne sera accordé pour la participation à un sport et ces exemptions ne réduiront pas le nombre total d'heures requises pour obtenir un diplôme. L'obligation d'avoir deux semestres d'éducation physique peut être levée par la participation à des activités sportives.

Critères régissant la dispense d'éducation physique :

- A. L'élève doit maintenir son admissibilité scolaire pendant toute la saison.
- B. Une saison sportive complète est nécessaire pour dispenser un élève de cinq heures semestrielles (5 unités) de l'exigence d'éducation physique.
- C. L'élève doit être en première, deuxième ou troisième année de lycée pour bénéficier de l'exemption. Les élèves en dernière année (seniors) qui n'ont pas encore satisfait à l'exigence d'éducation physique ne sont pas autorisés à bénéficier de cette exemption et doivent s'inscrire à un cours d'éducation physique.

Les crédits requis pour le niveau scolaire sont les suivants :

9ème année (Freshman)	0-59
10e année (Sophomore)	60-119
11e année (Junior)	120-179
12e année (senior)	180+

Conditions d'obtention du diplôme

Un élève doit satisfaire à toutes les exigences décrites ci-dessous pour obtenir un diplôme des lycées STRIVE Prep. Seuls les élèves qui obtiennent un diplôme sont autorisés à participer aux activités de remise des diplômes.

Démontrer qu'on est prêt pour les carrières ou la fac	Un élève peut démontrer ses compétences de l'une des manières suivantes :	
	Indicateur	Score minimum
	SAT*	470 (anglais) et 500 (mathématiques)
	Accuplacer Classic	95 Sentence Skills (Compétences dans les phrases) 61 Elementary Algebra (Algèbre élémentaire)

	Accuplacer Next Generation	241 (Lecture) OU 236 (Rédaction) 255 (Arithmétique/AR) OU 230 (Raisonnement quantitatif, Algèbre et statistiques/QAS) OU 245 (Algèbre avancé et Fonctions/AAF)
	ACT	18 (Anglais) ; 19 (Mathématiques)
	Placement avancé	2 ou plus (Anglais et Maths)
	Portefeuille Capstone	Satisfait aux exigences des rubriques Anglais et Maths
	Inscription simultanée	C- ou plus dans un cours admissible
	Crédit et désignation du Baccalauréat International (IB)	STRIVE Prep ne propose pas de programme de Baccalauréat international (IB). Les élèves qui ont suivi avec succès un ou plusieurs cours et/ou examens IB ⁴ avant d'être transférés à STRIVE Prep, peuvent soumettre une demande de dispense de diplôme afin de recevoir un crédit pour un cours/examen IB suivi avec succès. Les élèves peuvent également demander que la désignation IB figure sur leur relevé de notes/diplôme final afin de refléter la même désignation que celle dont ils pourraient bénéficier dans l'établissement où le cours/l'examen a été obtenu. Il incombe à l'élève de soumettre une demande de dispense d'obtention du diplôme et/ou de demander une désignation IB et de fournir tous les dossiers et les conditions d'admissibilité à la désignation applicables de l'établissement précédent.

Des informations supplémentaires sur les politiques de notation du lycée STRIVE Prep, les crédits, les cours proposés et les exigences, les pratiques administratives et les programmes académiques sont disponibles dans le Guide du lycéen ainsi qu'auprès du directeur du campus.

⁴ Please see The [DPS Course Master list](#) for IB courses that are eligible to meet this requirement.

**Tous les élèves sont tenus de passer le SAT, à l'exception des élèves handicapés qui répondent aux critères des évaluations alternatives. STRIVE Prep permettra aux élèves handicapés d'accéder à toutes les voies d'obtention du diplôme et d'avoir la possibilité d'obtenir un diplôme. Le programme d'enseignement individualisé (IEP) décrira le programme d'études prévu pour l'élève, l'enseignement spécialement conçu, les aménagements et les modifications, ainsi que les services et aides supplémentaires nécessaires pour permettre à l'élève de démontrer sa maîtrise des normes et d'atteindre ses objectifs post-secondaires. Le plan IEP et/ou le plan Section 504 constituent le document d'orientation pour le parcours d'études secondaires de l'élève et les aménagements nécessaires. Les élèves ayant un plan IEP et répondant au critère Significantly Academically Impacted (Sérieusement impacté sur le plan académique) pourront compléter le Capstone par le biais du Transition Readiness Capstone Portfolio (Portefeuille Capstone sur la préparation de la transition). Cette décision est prise par l'équipe IEP, qui inclut l'élève, et commencera à être discutée pour les élèves potentiellement admissibles en 9e année. Les élèves bénéficiant d'un plan Section 504 et/ou IEP peuvent bénéficier d'aménagements autorisés pour toutes les démonstrations du parcours de compétences, conformément aux directives du fournisseur de l'évaluation. Le responsable du plan IEP de l'élève et/ou l'équipe IEP/Section 504, comme l'exige la loi, discute des voies d'accès au diplôme et des conditions d'obtention du diplôme, et de la situation de l'élève par rapport à ces conditions (ou des conditions adaptées selon le plan IEP/Section 504 de l'élève), avec l'élève et sa famille tout au long de son expérience au lycée STRIVE Prep. Les aménagements appropriés selon le plan IEP de l'élève et/ou Section 504 sont fournis à l'élève. Les élèves et les parents/tuteurs sont toujours encouragés à discuter de toute question relative aux conditions d'obtention du diplôme qu'ils pourraient avoir avec le gestionnaire de cas IEP/Section 504, le proviseur ou l'équipe IEP/Section 504, comme l'exige la loi.*

Dérogations aux conditions d'obtention du diplôme : bien que tous les élèves soient tenus de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme de STRIVE Prep, le personnel du lycée, les parents/tuteurs et les élèves doivent consulter le proviseur pour obtenir des conseils plus spécifiques concernant la recherche de dérogations. Le proviseur d'un lycée peut demander une dérogation aux conditions d'obtention du diplôme pour un élève spécifique si, selon son jugement, il est déterminé que cela est dans le meilleur intérêt éducatif de l'élève ou si cela est nécessaire pour fournir à chaque élève handicapé une éducation publique gratuite et appropriée (FAPE). Pour les élèves handicapés, une dérogation doit être approuvée par le responsable de l'école et le responsable de l'éducation spécialisée de l'école. Toutes les autres dérogations individuelles aux conditions d'obtention du diplôme doivent être approuvées par le proviseur avant d'être soumises au responsable académique de STRIVE Prep pour approbation finale. Toutes les demandes de dérogation aux conditions d'obtention du diplôme et la décision finale concernant cette dérogation seront enregistrées dans le dossier cumulatif de l'élève.

Étude indépendante

Conformément à la politique et à la procédure de DPS, les élèves qui souhaitent suivre un cours tout seuls et de manière structurée doivent rencontrer le proviseur, remplir le formulaire d'étude indépendante de DPS et identifier un enseignant qualifié pour agir en tant que conseiller. Veuillez consulter votre proviseur si vous souhaitez suivre une étude indépendante.

Crédits

Si un élève ne satisfait pas à l'une de ces normes de passage ou échoue à un cours, les lycées STRIVE Prep se réservent le droit d'exiger de l'élève qu'il reprenne le cours pour obtenir les crédits requis pour les normes de passage.

Les lycées STRIVE Prep informeront les parents/tuteurs par écrit au plus tard au milieu du semestre si les résultats scolaires de l'élève méritent d'être pris en considération pour reprendre le(s) cours. En conséquence, les lycées STRIVE Prep communiqueront à l'élève et aux parents/tuteurs les attentes relatives à un plan d'intervention visant à éviter le redoublement.

Bulletins de transfert et crédits externes

(Définis comme les crédits obtenus en dehors des offres normales du programme des Écoles publiques de Denver). Les élèves qui ont obtenu les crédits requis pour être diplômés en moins de huit semestres et qui souhaitent obtenir leur diplôme plus tôt doivent en parler à leur proviseur.

Crédit de transfert

Les élèves qui sont transférés dans un lycée STRIVE Prep depuis l'extérieur du district verront leur relevé de notes évalué par le bureau du registraire. Bien que STRIVE Prep accepte tous les crédits provenant d'un autre district, la catégorie spécifique dans laquelle ces crédits sont appliqués est à la discrétion du registraire. Les crédits d'excellence (notes pondérées) ne seront accordés que si DPS propose le même cours d'excellence dans le catalogue principal des cours.

Les crédits de transfert provenant d'une école étrangère seront évalués par le bureau du registraire de STRIVE Prep et traités par le service des relevés de notes de DPS, conformément à leurs politiques et procédures.

Demande de relevé de notes

Toutes les demandes de relevés de notes des élèves pour l'université ou les bourses d'études seront effectuées par le biais de Naviance, qui est le logiciel utilisé pour suivre les progrès vers l'université ou les carrières. Si des relevés de notes sur papier sont nécessaires pour des programmes d'été, des organismes extérieurs ou des emplois, les élèves doivent demander un « formulaire de relevé de notes officiel » à leur conseiller de préparation à l'université.

Valedictorian, Salutatorian et Honours

Les élèves ayant obtenu les 10 meilleures moyennes pondérées recevront les honneurs académiques et seront célébrés lors de la remise des diplômes. Les élèves ayant obtenu les deux meilleures moyennes pondérées seront désignés comme Valedictorian (major de la promotion) et Salutatorian (vice-major). Conformément aux politiques et réglementations de DPS, les élèves doivent être inscrits dans l'école qu'ils fréquentent depuis au moins trois ans et obtenir la meilleure moyenne de leur promotion de diplômés afin de se qualifier et d'être le major de la promotion (valedictorian). La moyenne générale est déterminée conformément aux pratiques de calcul de DPS.

Admissibilité au sport

Les lycées STRIVE Prep s'engagent à préparer leurs élèves à réussir dans leurs études ; et pour honorer cet engagement, nous avons mis en place des critères d'admissibilité au sport basés sur les performances scolaires et le comportement. Nous avons élaboré les conditions d'admissibilité sportives suivantes, qui intègrent les règles de la Colorado High Schools Activities Association :

- Si les élèves échouent dans un seul cours, ils ne peuvent pas jouer mais ils peuvent s'entraîner.
- Si les élèves échouent dans plusieurs cours, ils ne peuvent ni jouer ni s'entraîner tant que leurs notes ne s'améliorent pas.

- Si les élèves ont un tutorat obligatoire, ils doivent d'abord honorer cette intervention avant de s'entraîner.
- En outre, les élèves qui font l'objet de mesures disciplinaires plus sévères, telles que des suspensions liées au code de conduite, peuvent également perdre leur droit de jouer pendant une saison donnée, à la discrétion de l'équipe administrative.
- Une liste des élèves admissibles est compilée chaque semaine par l'équipe administrative.

Les lycées STRIVE Prep proposent divers programmes sportifs en fonction de la saison et du campus. Pour les équipes sportives et les informations sur l'admissibilité, veuillez consulter le directeur sportif.

Partenariats école-famille

STRIVE Prep est convaincu que lorsque les écoles et les familles communiquent régulièrement et travaillent ensemble de manière coordonnée, l'expérience scolaire et les performances académiques de l'élève en bénéficient largement. Ces partenariats soutiennent nos élèves et la communauté scolaire à tous les égards - en particulier dans les domaines des études, du plaidoyer, du service et de la communication. Des partenariats solides entre les familles et le personnel de l'école, en particulier les enseignants, constituent un principe fondamental de notre action à STRIVE Prep.

Conseillers et contact avec les parents/tuteurs

Les lycées STRIVE Prep utilisent un programme consultatif pour créer une puissante communauté d'apprentissage centrée sur les convictions fondamentales de STRIVE Prep. Les élèves sont affectés à un conseiller et à un groupe d'élèves conseillers. Le conseiller établit une relation avec tous ses élèves et leur fournit des conseils, une orientation et les accompagnent tout au long de l'année scolaire. Par le biais de séances de conseil, de discussions de groupe et de réunions individuelles, le programme consultatif fournit un contexte important pour la planification des études, la fixation d'objectifs, la communication entre la maison et l'école, l'esprit d'équipe et de communauté et la réflexion personnelle.

Le conseiller est le principal contact avec les familles et facilite la communication entre les parents/tuteurs, les enseignants et les autres membres-ressources du personnel. Les parents/tuteurs sont invités à contacter les conseillers pour toute raison, y compris pour poser des questions sur ce qui se passe à l'école ou pour faire part de leurs préoccupations concernant leur enfant ou l'école en général.

Conseil des familles

Chaque campus STRIVE Prep dispose d'un conseil des familles qui se réunit tous les mois. En partenariat avec le proviseur et les membres du personnel de l'école, le conseil des familles examine les données sur les performances de l'école et les informations sur le programme éducatif, et si nécessaire, fournit des commentaires et des recommandations. Il identifie également les sujets importants basés sur les besoins académiques et socio-émotionnels des élèves et de la communauté scolaire dans son ensemble afin de les partager avec le personnel de l'école et les autres familles. Les membres du conseil des familles jouent un rôle clé en aidant à planifier les activités, en renforçant la fierté de l'école et en partageant des informations clés avec les autres familles de l'école.

Chaque conseil des familles compte cinq représentants. Trois membres du conseil des familles sont élus par le corps des parents/tuteurs, un enseignant est élu par le corps professoral et un membre de la communauté est nommé par le proviseur. Chaque région est représentée au conseil STRIVE Prep par un représentant des parents. La liste de tous les

membres du conseil figure sur le site Web de STRIVE Prep. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur le Conseil des familles, y compris sur la manière dont vous pouvez vous impliquer, veuillez contacter votre proviseur.

Engagement école-famille

L'engagement école-famille, inclus à la page 32 du présent Guide, décrit les attentes générales et spécifiques des élèves, des enseignants et des parents/tuteurs. Notre collaboration est un partenariat tripartite, et les attentes les plus élevées doivent orienter toutes nos actions afin de garantir une éducation de la plus haute qualité pour chaque enfant.

Protection des enfants et signalement des abus

Tous les membres du personnel de STRIVE Prep sont tenus par la loi de signaler les cas de maltraitance ou de négligence envers les enfants s'ils ont des raisons de penser qu'une telle situation se produit. Toute personne peut signaler une suspicion d'abus ou de négligence envers un enfant en contactant la ligne d'assistance téléphonique du Colorado pour les abus et la négligence envers les enfants au 844-264-5437.

Intégrité académique

STRIVE Prep Lycée attend de tous les élèves qu'ils fassent de leur mieux, qu'ils fassent leur propre travail, qu'ils citent les références lorsqu'elles sont utilisées et qu'ils répondent honnêtement aux exigences académiques de chaque cours. Lorsqu'un élève ne respecte pas ces normes, l'intégrité académique est compromise.

Les deux principales catégories de malhonnêteté académique sont la tricherie et le plagiat. La tricherie consiste à utiliser des sources interdites afin d'améliorer la qualité de son travail académique. Le plagiat consiste à présenter le travail de quelqu'un d'autre comme le sien, en tout ou en partie, en omettant de citer une source d'idées et en recevant une aide non autorisée pour les devoirs, les tests ou d'autres travaux.

Les conséquences vont de la perte du crédit d'un devoir à la baisse de la note pour le semestre. La malhonnêteté académique porte atteinte aux valeurs fondamentales que nous partageons en tant que communauté d'apprentissage professionnelle. Elle entraîne l'érosion de la confiance en soi et en les autres.

Casiers

Les casiers sont la propriété des écoles STRIVE Prep et sont mis à la disposition des élèves tout au long de l'année scolaire. Ce privilège accordé aux élèves s'accompagne d'une responsabilité supplémentaire, celle de garder le casier propre et en état. STRIVE Prep n'assume aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés ; les élèves qui apportent des objets de valeur à l'école le font à leurs propres risques.

STRIVE Prep se réserve le droit de fouiller les casiers si nécessaire pour la sécurité du élèves et dans le cadre de l'application du règlement de l'école. Les élèves sont responsables du contenu de leur casier.

Politiques de comportement des élèves

À STRIVE Prep, chaque école s'efforce de créer une culture scolaire fondée sur des systèmes de comportement positif et des pratiques réparatrices. À STRIVE Prep, l'un de nos engagements relatifs à nos convictions fondamentales est la suivante : « Je m'engage à créer

un environnement sûr pour le corps, l'esprit et le cœur ». Pour nous, tout le monde mérite de faire partie d'une communauté de soutien où chacun est en mesure d'apporter toute son authenticité à l'école. Même si nous ne ménageons aucun effort pour construire une communauté forte, nous avons également des procédures à suivre lorsqu'un élève enfreint une politique de l'école ou du district.

Les enseignants s'efforceront d'aider de manière proactive et positive les élèves à répondre aux attentes en classe et pendant les activités scolaires. Les problèmes qui nécessitent une prise de décision supplémentaire concernant le comportement de l'élève seront pris en charge par les administrateurs de l'école. Vous trouverez ci-dessous les détails relatifs à notre politique disciplinaire à STRIVE Prep.

Tous les éléments pertinents du plan IEP ou 504 d'un élève (par exemple, le plan d'intervention sur le comportement, les aménagements, etc.) sont pris en compte lors de la détermination des sanctions liées au comportement pour les élèves handicapés.

Les écoles STRIVE Prep mettent en œuvre la matrice de comportement des écoles publiques de Denver qui est basée sur la politique du conseil d'administration de DPS ; la politique complète peut être trouvée sur le [site Web du Conseil de l'éducation des Écoles publiques de Denver, Politique JK-R](#). Pour toute question relative à cette politique ou à sa mise en œuvre, veuillez contacter votre proviseur.

Le personnel scolaire responsable de la mise en œuvre des politiques de discipline scolaire doit le faire sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, l'ethnicité, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Toutes les décisions concernant les mesures disciplinaires seront prises par l'administration de l'école. Les lycées STRIVE Prep feront tout leur possible pour informer rapidement les parents/tuteurs de toute mesure disciplinaire et le feront par écrit dans la mesure du possible.

Discipline

Les éducateurs des lycées STRIVE Prep travaillent au plus près des élèves et portent donc la plus grande part de responsabilité en matière de discipline. En cas de problème disciplinaire et lorsque cela est approprié, l'éducateur ou le membre du personnel s'efforcera de résoudre le problème avec l'élève. L'équipe administrative et les autres membres appropriés du personnel de l'école doivent maintenir une communication efficace avec toutes les personnes impliquées lorsque des mesures supplémentaires de plus haut niveau doivent être prises, et la documentation de l'événement ainsi que le suivi est toujours requise.

La documentation doit indiquer les faits qui se sont produits et les mesures prises par l'éducateur, le membre du personnel ou le superviseur adulte. Le parent/tuteur de l'élève recevra un appel téléphonique de l'école au sujet de l'incident dès que possible et pourra recevoir une copie du rapport, si le proviseur ou un superviseur adulte le juge nécessaire. Les sanctions particulières dépendront de la gravité de l'incident.

Discipline scolaire

Les écoles STRIVE Prep mettent en œuvre la matrice de comportements des Écoles publiques de Denver qui est alignée sur la politique disciplinaire de DPS ; la politique complète de DPS est disponible sur le [site Web du Conseil de l'éducation des Écoles publiques de Denver, Politique JK-R](#). Des pratiques de discipline réparatrice peuvent être utilisées lorsque cela est approprié. STRIVE Prep vise à minimiser le temps que les élèves passent hors de la classe ; cependant, si l'absence de la classe est inévitable, l'élève devra

rattraper tout le travail scolaire manqué pendant cette période.

La matrice de comportements de DPS décrit les comportements qui justifient des sanctions graves, telles que les suspensions et les expulsions. Si une suspension hors de l'école est justifiée, une notification écrite officielle sera envoyée aux parents/tuteurs. Les suspensions extrascolaires peuvent aller de 1 (un) à 3 (trois) jours.

Expulsion

Un élève ne peut être expulsé que pour un comportement décrit dans la politique disciplinaire des Écoles publiques de Denver (DPS), en plus des lois de la ville et du comté de Denver ou de l'État du Colorado. STRIVE Prep se charge de renvoyer un élève devant DPS aux fins du processus d'expulsion lorsqu'une telle action est requise par la politique ou la loi. Le processus d'expulsion, y compris les auditions, est administré par DPS conformément aux politiques et procédures applicables de DPS. STRIVE Prep informera les parents ou tuteurs de l'élève par écrit s'il est déterminé que le renvoi d'un élève devant DPS pour expulsion est nécessaire ou requis par la loi. Les parents ou tuteurs recevront un préavis écrit de l'audience d'expulsion. STRIVE Prep ne prend pas de décision finale concernant les expulsions.

Le personnel scolaire responsable de la mise en œuvre des politiques de discipline scolaire doit le faire sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine nationale, l'ethnicité, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Pour toute question relative à la matrice de comportements de DPS ou à sa mise en œuvre, veuillez contacter le proviseur de votre lycée. **Une copie de la matrice de comportements DPS la plus récente est également disponible au secrétariat de l'école.**

Contention des élèves

STRIVE Prep suit la [politique de contention des élèves des Écoles publiques de Denver](#). Cette politique doit être mise en œuvre en utilisant un jugement professionnel sain, en tenant compte de la sécurité, du bien-être et de la dignité des membres de la communauté scolaire.

Seuls les membres du personnel certifiés et formés peuvent maîtriser physiquement un élève. La contention physique ne peut être utilisée que dans les situations suivantes :

- Pour protéger l'élève contenu ou d'autres personnes contre une menace sérieuse, probable et imminente de dommage corporel
- En cas d'urgence, lorsque d'autres solutions moins restrictives ont échoué ou que le membre du personnel détermine que de telles solutions seraient inappropriées ou inefficaces dans les circonstances

Ces actes ne constituent pas des mauvais traitements infligés aux enfants et ne seront pas interprétés comme des châtiments corporels au sens et à l'intention de la présente politique.

La contention ne comprend pas :

- l'utilisation de dispositifs de protection ou d'adaptation pour apporter un soutien physique, la prévention des blessures ou des procédures médicales volontaires ou de sauvetage ;
- la retenue d'un élève pendant moins de 5 minutes pour sa protection ou celle d'autres personnes ;
- l'utilisation de la privation temporaire. La privation temporaire est le placement d'un élève individuellement auprès d'un adulte dans le but de permettre à l'élève de réfléchir à un comportement inapproprié avant de rejoindre la classe ou une autre activité liée à l'école.

Intimidation et cyberintimidation

STRIVE Prep s'engage à fournir un environnement scolaire sûr et sécurisé pour tous les élèves. Pour nous, les élèves doivent pouvoir apprendre dans un environnement exempt de menaces, de harcèlement et de tout type de comportement d'intimidation, y compris la cyberintimidation.

L'intimidation est l'utilisation de la coercition ou du harcèlement pour prendre le contrôle d'une autre personne afin de lui causer un préjudice physique, mental ou émotionnel.

L'intimidation peut se produire par des moyens écrits, verbaux ou électroniques, ou par un acte ou un geste physique.

L'intimidation, pour quelque raison que ce soit, est interdite dans toutes les écoles STRIVE Prep, que ce soit sur le site de l'école ou lors d'événements parrainés par l'école. Si un élève se livre à l'intimidation, il fera l'objet de mesures disciplinaires conformément à la matrice de comportements de DPS. STRIVE Prep soutiendra les élèves et le personnel dans la prévention de l'intimidation, interviendra immédiatement dans les cas avérés d'intimidation, travaillera avec les élèves pour changer le comportement d'intimidation et accompagner les élèves qui en sont victimes, et reconnaîtra et louera les comportements positifs et de soutien. Ces efforts sont destinés à maintenir un environnement sans intimidation.

L'intimidation peut également avoir lieu par voie électronique lorsque les élèves ne sont pas sur le campus. Si ces actes d'intimidation perturbent l'environnement scolaire, STRIVE Prep peut prendre des mesures disciplinaires.

Si des actes d'intimidation ont eu lieu, un élève ou un parent/tuteur doit immédiatement le signaler au proviseur, au proviseur adjoint, à l'administrateur, à un enseignant ou à un professionnel de la santé mentale. Le personnel enquêtera alors sur le ou les incidents de manière approfondie et confidentielle, dans la mesure du possible, et choisira la solution appropriée. Si un parent/tuteur estime que le recours est insuffisant, il peut envoyer un email à managingdirectors@striveprep.org. Les représailles envers les personnes participant à une enquête ne seront pas tolérées.

L'intimidation est considérée comme du harcèlement et peut constituer une violation des droits civiques lorsqu'elle est fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant ou le handicap. Pour plus d'informations sur le harcèlement, voir ci-dessous.

Comment les familles peuvent-elles aider ?

Si vous êtes préoccupé par l'intimidation dans votre école, nous vous recommandons de contacter directement le proviseur, le travailleur social, le psychologue scolaire ou l'enseignant de votre école pour aborder le problème. Nous vous encourageons à parler à votre enfant de l'intimidation et à lui apprendre à toujours dire à un adulte de confiance si lui ou un autre élève a été victime d'intimidation ou de cyberintimidation. Pour en savoir plus sur l'intimidation et la cyberintimidation, consultez les sources suivantes : • Cyberbullying.org • Stopbullying.gov • Safeschools.state.co.us • Commonsensemedia.org

Safe2Tell

Safe2Tell Colorado est conçu pour aider les élèves à signaler de manière anonyme tout comportement menaçant qui vous met en danger, vous, votre école, vos amis, votre famille ou votre communauté. Safe2Tell CO est ANONYME - ce qui signifie que votre identité en tant que déclarant est INCONNUE. Safe2Tell veut seulement entendre votre inquiétude et essayer

de vous aider. L'anonymat est protégé par la loi de l'État du Colorado. Le numéro gratuit est le suivant : 1-877-542-7233 (SAFE). Les signalements peuvent également être effectués en ligne. Vous pouvez en savoir plus sur Safe2Tell et sur la façon de faire des signalements anonymes en ligne sur safe2tell.org.

Armes

Les armes à feu, les couteaux, les explosifs ou les armes de tout type sont interdits dans l'école, sur le campus, partout dans les locaux, dans les transports scolaires ou lors de tout événement parrainé par l'école ou lié à l'école. Les répliques ou les articles qui ressemblent à des armes, y compris les armes jouets, ou qui pourraient raisonnablement être utilisés comme des armes ne sont jamais autorisés.

Violence

Afin de garantir que la communauté STRIVE Prep est sûre pour tous les élèves, les comportements violents ne seront pas tolérés. Tout élève qui commet ou menace de commettre un acte de violence physique à l'école, dans les transports scolaires, lors d'un événement lié à l'école, ou qui planifie une telle activité violente pendant la journée scolaire, recevra une sanction appropriée comme indiqué dans la matrice de comportements de DPS.

Drogues, alcool et tabac

L'utilisation, la possession, la distribution ou la vente d'alcool, de tabac ou de drogues illicites par les élèves, y compris la consommation de marijuana sans ordonnance médicale valide et en conformité avec toutes les règles d'utilisation applicables, ou le mauvais usage de médicaments sur ordonnance, sont interdits dans l'enceinte de l'école, lors de toute activité parrainée par l'école, lorsque les élèves sont transportés dans des véhicules au nom de l'école, ou à tout moment ou dans tout lieu où l'école mène ses activités. Une infraction à cette politique entraînera une sanction telle que décrite dans la matrice de comportements de DPS.

Fouille des élèves

Le personnel de STRIVE Prep peut procéder à une fouille de l'enceinte de l'école (y compris, mais sans s'y limiter, les casiers des élèves) si l'école a un intérêt impérieux, un besoin spécial ou s'il existe une suspicion raisonnable de violation de la politique ou des règles de l'école. Les autorités scolaires peuvent également fouiller le corps et/ou les biens personnels d'un élève, le bureau, le sac à dos, le véhicule garé dans l'enceinte de l'école ou un bien de l'école attribuée à un élève particulier, chaque fois qu'une autorité scolaire a des soupçons raisonnables que des articles considérés comme illégaux, perturbateurs ou en violation de la politique ou des règles de l'école, ou que de tels articles sont utilisés d'une manière qui enfreint la politique ou les règles de l'école, sont en possession de l'élève. Les autorités scolaires retiendront un élève s'il y a un soupçon raisonnable que l'élève a en sa possession des drogues, des narcotiques, des armes, des explosifs ou tout autre objet de contrebande dangereux, et si cette possession constitue un danger clair et imminent pour la sécurité et le bien-être ou la propriété de l'école.

Transport

Pour se garer sur le campus, les élèves doivent être en possession d'un permis de conduire du Colorado en cours de validité, de l'immatriculation actuelle du véhicule et d'une preuve d'assurance. Les formulaires de demande de carte de transport RTD sont disponibles au secrétariat de l'école.

Le transport n'est garanti que pour les élèves souffrant d'un handicap admissible ou qui sont sans abri. Si vous estimez que vous ou votre enfant pouvez bénéficier de services de transport, veuillez contacter le proviseur de votre lycée ou le travailleur social/psychologue

scolaire. Pour plus d'informations sur les services disponibles pour les élèves sans domicile fixe, veuillez contacter le travailleur social/psychologue scolaire de votre école ou consulter le site <http://thecommons.dpsk12.org/Page/1147>.

Dans certains cas, des services de transport peuvent être proposés dans certaines régions ou des cartes d'abonnement de bus peuvent être disponibles pour les élèves. Veuillez contacter le proviseur de votre lycée pour plus d'informations.

Politiques générales de l'école

Notre objectif est de faire en sorte que chaque élève fréquente l'école régulièrement - **Chaque élève. Chaque jour !** Pour réussir à STRIVE Prep, les élèves doivent être présents. Une présence régulière est la clé de la réussite, et ce ne sont pas tous les apprentissages scolaires qui peuvent faire l'objet de rattrapage à la maison. Pour STRIVE Prep, il est de la responsabilité du parent/tuteur et de l'élève de s'assurer que l'élève fréquente l'école tous les jours et se conforme aux règles de présence à l'école afin de recevoir une éducation appropriée.

Toutes les écoles STRIVE Prep disposent de politiques claires définissant les directives et les attentes en matière d'assiduité. Les écoles peuvent également élaborer et mettre en œuvre des plans d'assiduité individuels ou à l'échelle de l'école, conformément à la politique de STRIVE Prep et à la législation de l'État, afin d'encourager la présence quotidienne des élèves.

Une copie du calendrier scolaire est disponible sur la page Web de chaque école à l'adresse www.striveprep.org.

Hygiène des élèves

Les élèves doivent se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains après être allés aux toilettes, avant et après les repas et à tout autre moment de la journée si les administrateurs de l'école ou les enseignants le demandent. Dans la mesure du possible, les élèves doivent couvrir leur toux ou leurs éternuements avec un mouchoir en papier, jeter ce dernier à la poubelle et se nettoyer les mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains. Les élèves doivent éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec des mains non lavées.

Procédures d'assiduité et informations générales

Nous sommes conscients que certaines absences sont inévitables en raison de problèmes de santé ou d'autres circonstances. Mais nous savons aussi que lorsque les élèves manquent trop l'école, quelle qu'en soit la raison, ils peuvent prendre du retard sur le plan scolaire. Que ces absences soient justifiées ou non, elles représentent toutes une perte de temps en classe et une occasion perdue d'apprendre. Les élèves doivent venir à l'école tous les jours, sauf en cas de maladie grave, notamment si elle est contagieuse, ou dans d'autres circonstances décrites ci-dessous comme une absence « justifiée ». Les absences pour maladie de plus de deux jours peuvent nécessiter une confirmation écrite par un médecin. Toute absence non justifiée entraînera une communication immédiate avec les parents ou les tuteurs.

Les élèves sont responsables du rattrapage du travail manqué en raison d'une absence. Si l'absence est planifiée, les parents/tuteurs et les élèves doivent demander le rattrapage à l'avance.

Notification des absences

Un parent/tuteur doit informer l'école avant 9:00 le jour de l'absence, en indiquant la raison et la date de retour de l'élève à l'école ; cependant, nous encourageons les parents/tuteurs à notifier l'école aussi longtemps à l'avance que possible.

Selon les circonstances, une documentation écrite peut être requise afin de marquer l'absence comme « justifiée ».

À son retour à l'école, chaque élève qui a été absent et dont le parent/tuteur n'a pas appelé l'école, doit fournir au surveillant général une note du parent/tuteur (ou autre personne responsable), qui expose la ou les raisons de l'absence/du retard (la note doit inclure la date et toute autre information énumérée ci-dessous qui peut être nécessaire pour l'absence spécifique).

Veillez noter: lorsqu'un élève est absent, le parent/tuteur recevra un appel téléphonique automatisé chaque jour d'absence de l'élève.

Absences justifiées

Une absence justifiée est une absence avec la permission du parent/tuteur et approuvée par le proviseur pour l'une des raisons suivantes :

- Maladie ou état de santé de l'élève
- Décès dans la famille proche
- Rendez-vous médical ou de santé mentale (par exemple, chez le médecin, le dentiste, pour une thérapie)
- Observation d'une fête religieuse
- Absence résultant d'actions disciplinaires de l'école (par exemple, une suspension)
- Obligation légale (par exemple, comparution au tribunal, travaux d'intérêt général)
- Journée de santé mentale déterminée par le parent/élève (2 par an) ou
- Autre engagement non évitable de l'élève (le parent/tuteur doit discuter avec le proviseur pour déterminer si l'absence sera jugée justifiée)

L'école peut exiger des documents du parent/tuteur afin de confirmer que l'absence est justifiée par l'école (par exemple, une documentation écrite du parent/tuteur et/ou du fournisseur de soins de santé ou une preuve de la raison pour laquelle l'élève a manqué l'école).

Absences non justifiées

Une absence non justifiée est une absence qui ne répond pas aux critères d'une absence justifiée ou lorsque le parent/tuteur ne fournit pas la documentation écrite nécessaire pour une absence justifiée. Par exemple : vacances de la famille et/ou des élèves, situations de garde d'enfants, activités non liées à l'école, etc. Si vous savez à l'avance que votre enfant devra manquer l'école pour une raison quelconque, veuillez contacter le proviseur de votre enfant pour voir comment il peut éviter de manquer le travail scolaire.

Veillez noter: c'est le proviseur, et non les familles, qui décide en dernier ressort si les absences sont justifiées ou non. En outre, si un élève manque une grande partie de l'école en raison de ses absences, le personnel de l'école travaillera avec les familles pour déterminer un plan d'assiduité.

Absentéisme scolaire

L'assiduité scolaire est exigée par la loi de l'État pour les élèves jusqu'à l'âge de 17 ans. L'objectif des lois et des politiques relatives à la fréquentation scolaire et à l'absentéisme est de soutenir l'élève et sa famille et de réduire les obstacles à la fréquentation scolaire.

Les élèves qui ont quatre absences non justifiées en un mois ou 10 absences non justifiées en un an (suspensions/exclusions non prises en compte) peuvent être renvoyés devant DPS en vue d'une plainte pour absentéisme scolaire. STRIVE Prep est tenu de déposer une plainte pour absentéisme scolaire si l'élève a plus de trente (30) jours d'absences non justifiées.

Avant d'ouvrir la procédure de plainte pour absentéisme scolaire, le proviseur informera le parent/tuteur des absences non justifiées et demandera une réunion avec le parent/tuteur pour discuter des absences et mettre en place un plan d'assiduité. Le dépôt d'une plainte pour absentéisme peut être envisagé si les mesures prises par l'école n'ont pas réussi à réduire de manière substantielle les absences de l'élève, et si l'intervention et la supervision du tribunal sont nécessaires pour aider l'école à réduire les absences de l'élève.

Si vous estimez que votre enfant a besoin d'un plan d'assiduité ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la procédure d'absentéisme scolaire, veuillez contacter le proviseur de votre élève.

Descente anticipée

Les élèves qui doivent quitter le campus plus tôt doivent être récupérés par un parent/tuteur ou une personne autorisée (telle que décrite par l'école). La personne autorisée devra présenter une pièce d'identité et signer le registre de présence de l'école avant que l'élève ne soit libéré.

Urgences familiales

En cas d'urgence, les parents/tuteurs doivent contacter le secrétariat par téléphone ou en personne. Pour la sécurité et le décompte précis de tous les élèves, les parents/tuteurs ne peuvent pas sortir les élèves des locaux de l'école ou contacter les élèves dans les salles de classe sans l'autorisation du personnel.

Accident ou urgence médicale

En cas d'urgence médicale ou d'accident grave frappant un élève à l'école ou survenant lors d'un événement scolaire à l'extérieur du campus, les premiers soins seront administrés et les parents/tuteurs de l'élève seront immédiatement contactés. Si les parents/tuteurs ne peuvent être joints, une personne figurant sur la fiche médicale de l'élève (ou la carte de contact d'urgence) ou le médecin de famille sera contacté. Si la situation le justifie, l'école appellera les services médicaux d'urgence (911).

Administration de médicaments aux élèves

Les médicaments ne peuvent être administrés que sur prescription d'un médecin ou d'un dentiste et avec l'autorisation écrite expresse des parents/tuteurs. Un formulaire d'autorisation d'administration de médicaments doit être rempli et signé par le(s) parent(s)/tuteur(s) et le médecin. Les médicaments doivent être fournis à l'école avec le contenant original de la pharmacie et une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la dose, le nombre de fois par jour, la méthode et la date à laquelle le médicament doit être arrêté (le cas échéant). Des documents supplémentaires peuvent être exigés pour l'administration de médicaments lors d'événements scolaires se déroulant en dehors des heures de classe.

Fermetures, heures d'ouverture décalées/descente anticipée

En cas de mauvais temps, STRIVE Prep suivra la décision des Écoles publiques de Denver de fermer l'école ou de retarder le début des cours. Les fermetures et les ouvertures différées des Écoles publiques de Denver sont annoncées sur toutes les stations de radio et de télévision de la région métropolitaine de Denver et sur le site Web www.dpsk12.org. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep s'efforcera également de communiquer ces informations aux familles au plus tard à 5:30 du matin par le biais de divers canaux, notamment des appels automatiques et des SMS, ainsi que par le biais d'annonces publiées sur notre site Web www.striveprep.org et sur les pages des réseaux de l'école. Il incombe aux parents/tuteurs et aux élèves d'accéder à ces informations.

En de rares occasions, l'état des installations scolaires ou d'autres variables externes imprévisibles peuvent nécessiter une libération anticipée d'urgence des élèves ou la fermeture de l'école. STRIVE Prep informera les parents/tuteurs de ces circonstances et de toutes les instructions relatives aux changements d'heure de descente ou d'horaire par le biais d'un message téléphonique ou textuel enregistré, ainsi que par des annonces sur le site Web de STRIVE Prep et les pages officielles des réseaux sociaux de STRIVE Prep.

Sorties pédagogiques, excursions et possibilités d'éducation en plein air

Les sorties pédagogiques, les excursions et les opportunités d'éducation en plein air font partie de l'éducation des élèves de STRIVE Prep et exposent les élèves à de nombreuses opportunités éducatives qui n'existent pas en classe. Les parents et tuteurs comprennent que la participation à toute excursion ou opportunité d'éducation en plein air peut exposer leur enfant à des risques, y compris des accidents, des dommages, des pertes ou des blessures et comprennent que STRIVE Prep n'est pas responsable de ces risques. Des formulaires d'autorisation de sortie seront envoyés à la maison avant chaque sortie et un élève ne pourra participer à une sortie que si le formulaire d'autorisation signé est retourné. Les parents/tuteurs ayant des questions sur les politiques générales en matière de sorties éducatives doivent s'adresser au proviseur. Les questions concernant une sortie éducative spécifique doivent être adressées à l'enseignant/au membre du personnel qui l'organise.

Service de restauration

STRIVE Prep fournit un service de petit-déjeuner et de déjeuner à ses élèves. L'école participe au National School Lunch Program, qui fournit un petit-déjeuner gratuit à tous les élèves et des déjeuners gratuits ou à prix réduit aux élèves admissibles. Les demandes de participation à ce programme sont disponibles lors de l'inscription, de l'orientation et au secrétariat. Les familles sont financièrement responsables du coût du déjeuner tel que déterminé par le National School Lunch Program. Les élèves qui ne sont pas admissibles au programme de repas gratuits ou à prix réduit et qui n'apportent pas d'argent ou de repas à l'école peuvent se voir offrir un repas par les administrateurs de l'école. Tous les frais encourus doivent être remboursés rapidement au secrétariat auprès de votre surveillant. Les comptes des élèves peuvent devenir négatifs sans pénalité ; cependant, les familles doivent rembourser STRIVE Prep dès que possible.

Allergies des élèves

Les parents/tuteurs sont tenus d'informer l'infirmière scolaire et le proviseur si leur enfant a des allergies ou des restrictions alimentaires. Une fois prévenue, l'école travaillera avec vous pour répondre aux besoins de votre enfant et assurer sa sécurité. Des documents médicaux peuvent être nécessaires et les familles sont tenues de fournir les médicaments d'urgence dont leur enfant peut avoir besoin (par exemple, EpiPen). L'infirmière de l'école, le proviseur et les parents/tuteurs travailleront ensemble pour élaborer un plan d'urgence en cas d'allergie. (i.e. administration d'EpiPen, le cas échéant, et soumis avec le formulaire

médical). Les parents/tuteurs sont tenus d'informer l'école de tout changement concernant l'allergie ou les besoins en médicaments de leur enfant.

Frais de technologie pour les élèves

Afin de garantir la disponibilité d'ordinateurs pour les élèves, STRIVE Prep perçoit une cotisation annuelle de 25 \$ auprès de tous les collégiens et lycéens, avec une contribution familiale maximale de 50 \$ par famille. Cette cotisation comprend la couverture d'une seule réparation par année scolaire. Après une réparation, la famille est responsable de tous les coûts de réparation ultérieurs. Les frais de scolarité sont dus au début de l'année scolaire le jour de l'inscription. Ils peuvent être payés en espèces, par chèque ou par carte de crédit. Si vous n'êtes pas en mesure de payer les frais technologiques le jour de l'inscription ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter le secrétariat de l'école de votre enfant. Nous vous demandons de nous aider à payer les frais technologiques de votre enfant afin de lui offrir tous les avantages d'un environnement d'apprentissage solide.

Utilisation de la technologie et des réseaux sociaux

Lors de l'inscription, tous les élèves de STRIVE Prep reçoivent l'**Accord de permission et d'utilisation de la technologie**. L'utilisation de la technologie ou des services Internet de STRIVE Prep n'est pas autorisée si les élèves et les parents/tuteurs ne signent pas cet accord. Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite. Les élèves et les familles comprennent que l'utilisation par les élèves des appareils fournis par STRIVE Prep ou d'Internet peut être surveillée et qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que les communications transmises par cette utilisation soient confidentielles. Il s'agit là d'un résumé de l'accord et de la politique. Les parents/tuteurs et les élèves peuvent obtenir une version complète auprès du secrétariat ou se référer à leurs documents d'inscription.

Le sport à STRIVE Prep

Frais de participation aux activités sportives

Afin de continuer à construire des équipes fortes sur le campus, chaque équipe prélèvera des frais de participation uniquement pour les élèves inscrits sur la liste. Les lycéens paieront 40 \$ par sport (maximum de 80 \$ par élève en frais de participation sportive par an). Ces frais permettent de payer les officiels, l'équipement, les maillots, le transport et d'autres éléments nécessaires au fonctionnement d'une équipe. L'entraîneur de votre enfant enverra une communication à la maison concernant les formulaires requis qui doivent être soumis ainsi que les frais afin d'obtenir l'admissibilité pour jouer en compétition. Les familles pourront payer en espèces, par chèque ou par carte de crédit. Si vous n'êtes pas en mesure de payer les frais de participation aux activités sportives à la date prévue, veuillez contacter le directeur sportif de votre campus pour établir un plan.

Admissibilité au sport

- Les lycées de STRIVE Prep suivent les directives de la Colorado High School Activity Association pour établir les critères d'admissibilité au sport. Chaque lycée a un plan d'admissibilité conçu spécifiquement pour son école, basé sur ses directives en coordination avec les programmes partenaires. Le plan d'admissibilité sera communiqué aux parents/tuteurs et aux élèves par le directeur sportif du campus, les entraîneurs et l'équipe administrative avant chaque saison.
- Une liste des élèves admissibles est compilée chaque semaine par le directeur sportif.

Examens physiques

Avant de s'engager dans une compétition sportive, tous les élèves doivent passer un examen physique officiel auprès d'un médecin agréé et recevoir l'autorisation de participer aux

exercices, pratiques et compétitions associés aux activités sportives. Il est recommandé aux familles de programmer leurs examens physiques pendant l'été afin que les élèves aient un examen valide pour toute l'année scolaire. STRIVE Prep se réserve le droit de demander à tout élève de fournir un nouveau certificat de visite médicale.

Manuels scolaires

Les élèves peuvent recevoir des manuels scolaires et des œuvres au programme et doivent maintenir ces livres en bon état tout au long de l'année. Les livres endommagés ou perdus sont à la charge du parent/tuteur et peuvent donner lieu à des frais.

Utilisation du téléphone par les élèves/téléphones portables

Si la famille d'un élève décide que son enfant a besoin d'avoir un téléphone avec lui, celui-ci doit être éteint et conservé dans le sac à dos de l'élève pendant toute la journée scolaire. Si un élève a besoin de contacter un parent/tuteur, il doit demander la permission au personnel d'utiliser le téléphone de l'école.

Les téléphones portables sont une distraction pour l'apprentissage et les élèves ne peuvent pas les utiliser pendant la journée scolaire. Les téléphones portables ne doivent pas sonner ou être visibles pendant la journée scolaire. Si un téléphone portable sonne ou est visible, un membre du personnel le confisquera et ne le rendra qu'à un parent ou un tuteur.

Les élèves et les familles sont seuls responsables de la sécurité de leurs téléphones portables. Le personnel de STRIVE Prep n'assume aucune responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration d'un téléphone portable, et les membres du personnel n'enquêtent pas sur les problèmes liés aux téléphones portables.

Biens personnels

Tous les biens apportés à l'école le sont aux risques et périls de leur propriétaire. STRIVE Prep n'assume pas la responsabilité des biens appartenant aux élèves. Les objets distrayants ou inappropriés seront retirés à l'élève et rendus à la fin de la journée, ils nécessitent souvent la venue d'un parent/tuteur pour les récupérer (y compris pour les téléphones portables et les appareils électroniques non autorisés). En cas de récidive, une réunion est convoquée avec les parents ou tuteurs. Les élèves ne doivent pas apporter de grosses sommes d'argent à l'école.

Les écouteurs, y compris les AirPods, doivent être rangés en permanence pendant la journée scolaire, sauf si un enseignant autorise explicitement les élèves à les sortir et à les utiliser.

Objets perdus et trouvés

Le service Objets perdus et trouvés de l'école est situé près du secrétariat. Les articles non réclamés dans un délai d'un mois feront l'objet de dons en faveur d'organisations caritatives.

Fournitures scolaires

Il est de la responsabilité des élèves de venir à l'école avec le matériel approprié. Si les élèves ou parents ont besoin d'aide pour s'assurer que leur enfant dispose du matériel scolaire approprié, l'élève ou les parents/tuteurs doivent en parler avec le conseiller d'orientation, le conseiller scolaire ou le proviseur de leur enfant.

Vaccination des élèves

Conformément à la politique des Écoles publiques de Denver, aucun élève n'est autorisé à fréquenter ou à continuer à fréquenter une école de ce district sans satisfaire aux exigences légales de vaccination contre les maladies, à moins que l'élève ne bénéficie d'une exemption valide pour des raisons de santé, religieuses, personnelles ou autres, comme le prévoit la loi.

Consentement et autorisation relatifs aux médias

STRIVE Prep aime célébrer et mettre en avant les réalisations de ses élèves et de son personnel, et promouvoir ses activités dans notre communauté. Par exemple, les élèves ou leurs travaux peuvent être présentés dans des documents destinés à former les enseignants et/ou à sensibiliser le public à nos écoles par le biais de journaux, de la radio, de la télévision, du web, d'expositions, de brochures, de bulletins d'information et d'autres types de médias. Lors de l'inscription, les parents/tuteurs recevront un formulaire de consentement et de décharge pour les médias. Si vous avez des questions, veuillez contacter votre proviseur.

Distribution de matériel ou de documents publiés

Les publications préparées par et pour l'école peuvent être affichées ou distribuées à l'ensemble de la communauté, avec l'approbation préalable du proviseur, du conseiller ou de l'enseignant. Il peut s'agir d'affiches de l'école, de brochures, de peintures murales, etc. Toutes les publications scolaires sont placées sous la supervision d'un enseignant, d'un parrain et du proviseur.

À moins qu'un élève n'obtienne l'autorisation préalable du proviseur, il est interdit d'afficher, de vendre, de faire circuler ou de distribuer à l'école ou sur le campus des documents écrits, des photographies, des images, des pétitions, des films, des cassettes, des affiches ou tout autre matériel visuel ou auditif. Le matériel affiché sans cette approbation sera retiré.

Commerce

Les élèves ne peuvent pas vendre quoi que ce soit sur la propriété de l'école sans l'autorisation du proviseur. Ils ne peuvent pas collecter de l'argent ou du matériel à leurs propres fins ou pour une organisation à laquelle ils appartiennent en dehors de l'école sans l'autorisation préalable du proviseur.

Matériel protégé par le droit d'auteur et propriété intellectuelle

Les élèves doivent se conformer aux dispositions de la loi sur les droits d'auteur et de la loi sur la propriété intellectuelle. STRIVE Prep interdit la reproduction illégale sous quelque forme que ce soit. Les documents protégés par des droits d'auteur, qu'ils soient imprimés ou non, publiés en ligne ou sous forme de logiciel, de musique, de support numérique ou de spectacle, ne doivent pas être reproduits ou exécutés, sauf si cette utilisation est autorisée par la loi ou si une autorisation écrite appropriée du détenteur des droits d'auteur a été reçue. Les élèves et les parents/tuteurs s'engagent à demander à leur proviseur s'ils ont des questions concernant l'utilisation de ce matériel dans leurs travaux scolaires.

La propriété, les droits, les titres et les intérêts de toute propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, la propriété intellectuelle sous la forme d'un droit d'auteur, d'un brevet ou de tout autre type de propriété intellectuelle, créée par les élèves dans le cadre de leur inscription à STRIVE Prep ou avec une utilisation significative des ressources de STRIVE Prep (y compris, mais sans s'y limiter, les équipements, les fournitures, les installations ou les informations confidentielles et secrètes) sont la propriété conjointe de l'élève et de STRIVE Prep. Les élèves et leurs parents/tuteurs cèdent la propriété conjointe, ainsi que tous les droits et avantages de cette propriété, à STRIVE Prep. STRIVE Prep peut accorder une licence pour le matériel des élèves à des organisations externes ou utiliser le matériel créé par les élèves dans des publications, pour la collecte de fonds ou pour d'autres raisons. Dans la mesure du possible, STRIVE Prep informera les parents/tuteurs et les élèves avant toute publication ou utilisation externe des travaux des élèves.

Demande de résolution informelle et formelle d'une plainte

L'administration de l'école et le conseil d'administration de STRIVE Prep travaillent

conjointement pour entendre et résoudre les plaintes des parents/tuteurs ou des membres de la communauté.

En cas de plainte concernant le comportement d'un élève ou les politiques de l'école, STRIVE Prep encourage le plaignant à aborder le problème directement avec le membre du personnel concerné. Si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée par le membre du personnel concerné, si cette résolution n'est pas pratique dans les circonstances ou si le plaignant pense que l'école a enfreint les lois ou règlements applicables, le plaignant doit demander à rencontrer le proviseur. Si le problème n'est pas résolu avec le proviseur dans un délai raisonnable (au plus tard 5 jours de classe après le dépôt de la plainte), le plaignant peut demander une résolution ou déposer une plainte officielle en contactant le directeur général de l'école. Les coordonnées du directeur général de l'école sont disponibles auprès de l'école ou en contactant managingdirectors@striveprep.org.

Si la plainte n'est pas résolue à la satisfaction du plaignant par le biais de ce processus, celui-ci peut demander que le président de STRIVE Prep (ou la personne désignée) procède à une révision en soumettant une demande écrite à info@striveprep.org. Si la plainte n'est pas résolue par le président, le plaignant peut soumettre une demande officielle de révision de la plainte par le conseil.

Interdiction de la discrimination et du harcèlement

Tous les élèves et le personnel de STRIVE Prep ont le droit de se sentir en sécurité et respectés. Conformément aux lois fédérales sur les droits civils (Title VI, Title IX, Americans with Disabilities Act, Section 504 et Age Discrimination Act), aux lois de l'État et aux politiques de STRIVE Prep. **STRIVE Prep ne pratique aucune discrimination fondée sur la couleur, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut de transsexuel, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, l'état civil, le statut d'ancien combattant, le handicap ou tout autre statut protégé par les lois locales, étatiques ou fédérales, en matière d'admission, d'accès ou de traitement dans le cadre de ses programmes ou activités éducatifs ou d'emploi.** Le harcèlement est une forme de discrimination interdite. STRIVE Prep interdit les représailles à l'encontre de toute personne ayant déposé une plainte de bonne foi ou ayant participé de bonne foi à une enquête sur la discrimination ou le harcèlement. Aucune forme de discrimination et de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, n'est tolérée.

La discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans les écoles, sur les terrains scolaires, dans les bureaux de STRIVE Prep ou dans d'autres lieux ayant un lien avec STRIVE Prep. La discrimination et le harcèlement par les employés, les élèves et les membres de la communauté ne sont pas tolérés.

Si vous êtes un élève, un parent/tuteur, un membre de la communauté ou un employé souhaitant soulever un problème de harcèlement ou de discrimination, y compris dans le cadre du Title IX, veuillez contacter le responsable de l'école (ou le bureau central de STRIVE Prep) où la conduite a eu lieu ou contacter le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep ou contacter reportdiscrimination@striveprep.org pour signaler le problème. Pour les incidents impliquant uniquement le personnel de STRIVE Prep, vous pouvez également contacter le service d'accompagnement des ressources humaines en envoyant un email à hrsupport@striveprep.org.

STRIVE Prep enquêtera rapidement sur tous les problèmes et rapports de harcèlement. Pour en savoir plus sur les politiques de STRIVE Prep en matière de non harcèlement et de non discrimination et sur le processus de résolution, veuillez consulter le site www.striveprep.org/resources. Des copies complètes des politiques de non harcèlement et de non discrimination de STRIVE Prep et des processus de résolution sont également disponibles sur chaque campus et au bureau central.

Title IX

Le coordinateur du Title IX de STRIVE Prep peut être joint à reportdiscrimination@striveprep.org, par téléphone au 720.772.4300 ou par courrier à STRIVE Prep - Central Office 2480 W. 26th Ave., Suite B-360 Denver, CO 80211. Le proviseur de chaque campus est l'agent de liaison du Title IX. Les rapports peuvent être adressés directement à l'agent de liaison ou au coordinateur. Pour plus d'informations sur les politiques et procédures relatives au titre IX, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources.

Notification des droits en vertu de la loi FERPA

La loi *Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA)* est une loi fédérale sur la protection de la vie privée qui offre aux parents/tuteurs (et aux élèves admissibles) certaines protections concernant les dossiers scolaires de leurs enfants. Pour protéger la vie privée de votre enfant, la loi exige généralement que les écoles demandent un consentement écrit avant de divulguer à des personnes autres que vous les informations personnelles identifiables de votre enfant. En tant que parent/tuteur (ou élève admissible), vous avez également certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires de votre enfant.

Pour en savoir plus sur la FERPA, les dossiers scolaires, les droits des parents/tuteurs en vertu de la FERPA, les informations de l'annuaire, ce que STRIVE Prep a désigné comme informations d'annuaire et la manière dont vous pouvez exercer vos droits de retrait des informations de l'annuaire, veuillez consulter le site Web www.striveprep.org/resources. Les parents/tuteurs reçoivent également des informations sur la FERPA lors de l'inscription.

Engagement école-famille pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les parents et tuteurs :

- Je m'engage à soutenir le programme académique rigoureux et les normes de conduite élevées de STRIVE Prep.
- Je m'engage à m'assurer que mon enfant est à l'école à l'heure, en uniforme, tous les jours, sauf en cas d'absence excusée, auquel cas j'appellerai l'école avant 9:00 chaque jour où mon enfant sera absent ou en retard.
- Je m'engage à surveiller régulièrement le travail scolaire, les devoirs et les notes de mon enfant. Je l'encouragerai toujours à travailler dur et à produire le meilleur travail possible.
- Je m'engage à fournir à mon enfant un environnement dans lequel il pourra faire ses devoirs, avec un bureau ou une table propre et le matériel nécessaire.
- Je m'engage à appeler STRIVE Prep si j'ai des questions ou des préoccupations concernant les progrès scolaires ou l'apprentissage socio-émotionnel de mon enfant et à assister aux événements des parents/tuteurs requis tout au long de l'année.

Pour les élèves :

- Je m'engage à venir à l'école à l'heure et en uniforme (sauf indication contraire), tous les jours.
- Je comprends les valeurs de STRIVE Prep et m'engage à toujours faire de mon mieux pour les respecter.
- Je m'engage à accorder tout mon respect et toute mon attention à chaque tâche.
- Je m'engage à faire mes devoirs tous les soirs, à les apporter proprement à l'école et à les rendre à l'heure prévue.
- Je m'engage à parler régulièrement et honnêtement avec mes parents/tuteurs de mes progrès à l'école, de mes notes, de mes devoirs et de mon comportement.

En outre, les enseignants et le personnel prennent les engagements suivants envers les élèves et les familles :

- Je m'engage à remplir toutes mes fonctions professionnelles avec excellence et à être là où je suis censé être, quand je suis censé y être.
- Je m'engage à être pleinement préparé pour chaque classe que j'enseigne.
- Je m'engage à noter et à fournir des observations aux élèves sur les évaluations de maîtrise et les habitudes scolaires en temps voulu, comme le prévoit la politique de notation de STRIVE Prep.
- Je m'engage à faire respecter toutes les règles et politiques de manière cohérente et équitable.
- Je m'engage à contacter les parents/tuteurs de mes élèves au moins une fois toutes les quatre semaines, et à contacter les parents/tuteurs de mes élèves à une fréquence raisonnable pour leur communiquer les commentaires positifs et négatifs.
- Je m'engage à maintenir les normes les plus élevées de performance académique et de conduite appropriée.
- Je m'engage à considérer mes élèves individuellement et à ne jamais perdre de vue leur véritable potentiel.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Accord sur l'utilisation responsable des technologies

Utilisation responsable

Toutes les règles et politiques de conduite de STRIVE Prep s'appliquent à l'utilisation des appareils et d'Internet fournis par l'école, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques en matière d'intimidation, de discrimination et de harcèlement et le code de conduite. Les élèves qui enfreignent les politiques ou les lois de l'école en utilisant les appareils fournis par l'école ou la connexion Internet de STRIVE Prep feront l'objet de mesures disciplinaires. L'utilisation de toute forme de technologie de STRIVE Prep est subordonnée à la signature de cet accord par les élèves et les parents/tuteurs.

Les élèves et les parents/tuteurs comprennent que toutes les données transmises, y compris par email, sur un appareil fourni par STRIVE Prep ou par l'utilisation du service Internet de STRIVE Prep, peuvent être surveillées et/ou consultées par l'administration de l'école.

En collaboration avec les parents/tuteurs, STRIVE Prep éduque les élèves sur l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. STRIVE Prep compte sur les parents/tuteurs pour parler également à leur enfant de l'utilisation appropriée de la technologie et d'Internet. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour discuter de l'utilisation appropriée de la technologie avec votre enfant, demandez au proviseur de vous fournir des ressources.

Conformité à la CIPA

STRIVE Prep se conforme à la loi CIPA (Children's Internet Protection Act), réglementée au niveau fédéral, en contrôlant, en filtrant et en bloquant les contenus Internet considérés comme dangereux ou inappropriés pour les mineurs. Cette politique de filtrage est exigée par la loi. Une copie de notre politique détaillée de filtrage du contenu est disponible sur demande.

Le filtre de contenu de STRIVE Prep surveille également l'activité pour certaines actions liées à la sécurité et à la mise en danger de soi-même (en utilisant des mots clés ou des recherches connus) et fournit des alertes aux administrateurs désignés du campus. La surveillance et les alertes ne sont effectuées que pendant les heures de cours. Selon la cause de l'alerte, celle-ci peut être transmise aux forces de l'ordre locales ou à d'autres autorités appropriées. En autorisant leur enfant à accéder à la technologie de STRIVE Prep et aux appareils fournis par l'école, les parents/tuteurs acceptent que ce système de surveillance et d'alerte n'engage aucune responsabilité de STRIVE Prep pour les activités en ligne des élèves ou le comportement associé à ces activités. STRIVE Prep peut modifier son système de surveillance et d'alerte à tout moment, conformément à la législation étatique et fédérale. Les parents/tuteurs qui ont des questions sur le système de surveillance et d'alerte doivent s'adresser au proviseur de leur enfant.

Dommages/responsabilité

Les élèves utilisateurs et leurs familles sont responsables des conséquences financières des biens endommagés, perdus ou volés, jusqu'au coût de remplacement inclus (jusqu'à 250 \$ par Chromebook), à la discrétion de l'école. Si l'appareil fourni par l'école à votre élève est endommagé, perdu ou volé, vous devez en informer immédiatement votre proviseur.

Violations

STRIVE Prep se réserve le droit de refuser, de révoquer ou de suspendre certains privilèges d'utilisateur et/ou de prendre d'autres mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion en cas de violation de cette politique. L'école informera les organismes d'application de la loi appropriés des activités illégales menées par le biais du service Internet de STRIVE Prep. L'école coopérera également pleinement avec les autorités locales, étatiques et/ou fédérales dans le cadre de toute enquête liée à des activités illégales menées par le biais du service.

En signant ci-dessous, je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions énoncées ci-dessus. Je comprends que mon enfant ne sera pas autorisé à accéder à la technologie ou au service Internet de STRIVE Prep tant que mon enfant et moi-même n'aurons pas signé cet accord.

Signature du parent/tuteur _____ Date _____

Signature de l'élève _____ Date _____

Lettre relative aux programmes de prévention du suicide

Cher parent ou tuteur,

STRIVE Prep s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, et la santé mentale en fait partie. Dans notre société, la santé mentale n'est pas un sujet abordé ouvertement comme la santé physique. Les sentiments de dépression sont souvent cachés parce que les jeunes sont confus, embarrassés ou éprouvent de la honte, et ce secret peut entraîner des conséquences désastreuses.

Au Colorado, le suicide est la première cause de décès chez les jeunes de 10 à 24 ans ; pourtant, le **suicide est évitable**. Les jeunes qui envisagent le suicide montrent souvent des signes avant-coureurs de leur détresse. Les parents/tuteurs, les enseignants et les amis sont dans une position clé pour détecter ces signes et les aider à obtenir de l'aide. Il est important de ne jamais prendre ces signes d'alerte à la légère ou de promettre de les garder secrets.

Signe d'alerte : Regarder et écouter

Un signe d'alerte est une indication qu'une personne peut avoir des pensées suicidaires. La plupart des gens donnent des indices ou des signaux de leurs intentions. Les parents doivent toujours prendre au sérieux toute référence au suicide ou aux signes d'alerte du suicide. Si vous voyez/entendez un signe d'alerte, demandez une aide immédiate.

- Soyez attentif aux propos sur le suicide, à l'air désespéré, à l'expression de la douleur ou à l'air accablé par la détresse.
 - « J'aimerais être mort » et « Je ne serai plus là pour m'occuper de ça très longtemps ».
- Surveillez les changements importants, tels que :
 - Différences significatives dans l'apparence ou l'humeur (par exemple, l'agitation) ou les émotions (par exemple, la colère).
 - Repli sur soi extrême
 - Augmentation ou diminution du sommeil
 - Augmentation des comportements à risque (y compris la consommation d'alcool ou de drogues)
 - Diminution de l'intérêt pour les choses qu'il/elle aimait auparavant

Ce qu'il faut faire :

Voici ce que vous devez faire si un enfant présente des signes de suicide :

1. Demandez-lui s'il va bien. Restez calme. Écoutez activement et sans porter de jugement sur les préoccupations de votre enfant. Partagez vos inquiétudes. Concentrez-vous sur votre préoccupation pour son bien-être et sa sécurité.
2. Demandez directement et calmement au jeune s'il pense au suicide (par exemple, « Penses-tu au suicide ? » « Veux-tu te faire du mal ou te tuer ? »).
3. Rappelez-lui que les difficultés de la vie peuvent lui sembler accablantes, mais que vous travaillerez ensemble pour l'aider à trouver un certain soulagement si jamais

il a des difficultés. Il existe des moyens sûrs et sains de faire face aux défis de la vie. Faites-lui savoir que vous l'aimez et que vous êtes là pour lui.

4. Apprenez à votre enfant à prévenir un adulte de confiance si lui-même ou un autre élève présente des signes de suicide. Ils n'ont pas à faire face à une crise par eux-mêmes. De l'aide est toujours disponible. Que ce soit auprès d'un enseignant, d'un membre de la famille, d'un leader religieux ou d'un prestataire de soins de santé mentale, le fait de parler à quelqu'un de ce qu'il vit peut l'aider à se sentir mieux et à trouver de nouvelles façons de faire face à la situation.
5. **Demander de l'aide** : Emmenez-le vers une aide professionnelle. Résistez à la tentation de résoudre le problème à la maison. N'oubliez pas que lorsque nos enfants ont des difficultés, ils peuvent avoir besoin d'un soutien que nous ne pouvons pas leur offrir. Demander l'aide d'un professionnel est une façon de montrer à votre enfant que vous l'aimez. En tant que parent, vous devez vous en remettre aux professionnels ; vous n'êtes pas seul dans ce cas. Si votre enfant est en danger immédiat, ne le laissez pas seul ; appelez une ligne d'urgence de crise.
 - Appelez **Colorado Crisis Services**, 1.844.493.TALK (8255), une ligne de soutien disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour toute personne touchée par une crise de sécurité ou une crise émotionnelle. Tous les appels sont reliés à un professionnel de la santé mentale qui fournit un soutien confidentiel immédiat et des liens vers d'autres ressources. En outre, vous pouvez obtenir un soutien en personne dans le centre de crise le plus proche ou par le biais d'une conversation textuelle en envoyant le mot « talk » au 38255.
 - Si vous êtes préoccupé de toute urgence par la sécurité d'un enfant, mais que vous ne savez pas qui appeler, vous pouvez le signaler anonymement à Safe2Tell en appelant le 1.877.542.7233 ou en vous rendant sur le site Safe2Tell.org, ou encore en utilisant l'application Safe2Tell sur un appareil mobile. Le rapport sera envoyé aux équipes locales qui peuvent intervenir, comme les administrateurs scolaires, les professionnels de la santé mentale et les forces de l'ordre.
 - Composez le 9-8-8.

Croire que les personnes qui expriment des idées suicidaires ou font une tentative de suicide et ne meurent pas par suicide essaient juste d'attirer l'attention et ne sont pas vraiment sérieuses relèvent du mythe. Une idée suicidaire ou une tentative, même timide, signifie que la personne éprouve une grande douleur. Toute idée ou tentative, quelle que soit sa gravité, est un signe de détresse et doit être prise au sérieux : **écoutez et demandez de l'aide.**

À STRIVE Prep, nous disposons de professionnels de la santé mentale et d'administrateurs formés à l'école qui peuvent être des ressources pour les élèves qui pensent au suicide ou connaissent quelqu'un qui y pense. N'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant pour être mis en contact avec un membre du personnel qualifié. Nous sommes là pour vous aider.

Déclaration de compréhension du Guide de l'élève et de la famille

Je reconnais avoir reçu une copie du Guide de l'élève et de la famille de STRIVE Prep Lycée pour l'année scolaire 2022-2023. En signant ci-dessous, mon enfant et moi comprenons qu'il est de notre responsabilité de nous familiariser avec le contenu du Guide et mon enfant et moi acceptons d'adhérer aux politiques et procédures incluses dans le Guide. De plus, je comprends et accepte qu'en inscrivant mon enfant à STRIVE Prep, toutes les informations d'inscription et les autorisations des parents/tuteurs, les consentements et les décharges complétés par le biais de l'inscription en ligne de DPS s'appliquent à STRIVE Prep. Nous comprenons que si nous avons des questions concernant le Guide ou toute autre politique de STRIVE Prep, nous nous adresserons au proviseur.

Nom de l'élève

Nom du parent/tuteur

Signature de l'élève

Signature du parent/tuteur

Date

Date